

Compte-rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 06 juillet 2015 de 20h30 à 23H35.

Étaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, DEFORGE Marc, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien.

Absent excusé : MATHIOTTE Arnaud avait donné procuration à DEFORGE Marc

Secrétaire de séance : MOLINIER Denis

Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 1^{er} juin 2015

Le précédent compte-rendu est approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions.

Règlement et tarifs salle des fêtes

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune loue la salle des fêtes aux habitants du village et aux associations locales. Afin de définir les conditions de réservation, d'utilisation, le bon usage des locaux et les consignes de fin de location, le conseil municipal a élaboré un règlement.

D'autre part, depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune doit régler, pour l'utilisation de la salle des fêtes, la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères à hauteur de 154€ l'an.

L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité :

- d'instaurer un règlement fixant les modalités de location et les obligations des locataires. Ce règlement sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 aux tarifs ci-dessous :

- Location de la salle le week-end : 160€ + charges suivant relevé 0.15€/Kwh
- Location de la salle un jour en semaine : 65€ + charges suivant relevé 0.15€/Kwh
- Location manifestations à but lucratif des associations : 40€ + charges suivant relevé 0.15€/Kwh
- Réunions des associations : gratuit

Imputation frais de vidange ANC locataire

L'agence immobilière qui gère les 3 maisons en location pour la collectivité, répercute comme charge locative, les frais de vidange de l'assainissement non collectif aux locataires.

Dans un souci d'équité, les membres du conseil municipal, décident, à l'unanimité :

- d'étendre cette disposition au locataire sis 3 rue de Nuisement

- qu'à compter de ce jour, le locataire prendra directement contact avec le prestataire de service de son choix et que la facture lui sera adressée.

Réfection de la cour de l'ancienne école

Après l'enlèvement de l'ancienne cuve à fuel et des travaux de rénovation des assainissements non collectifs, un revêtement temporaire sera réalisé par l'entreprise en charge des travaux dans la cour de l'ancienne école.

Après réflexion, le conseil municipal décide de lancer une consultation pour refaire la couche de surface de la cour et du préau de l'ancienne école.

Les entreprises Colas, Nord Est TP, Boituzat et Ramery seront sollicitées.

Transfert compétence « démoustication » à la CCMC

Madame le Maire expose qu'un certain nombre de communes de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole adhèrent à un syndicat de démoustication composé de ces dernières et deux autres communes extérieures à la CCMC.

En 2014, le montant du traitement s'élevait à 2,09€ par habitant et 30 € par minute pour le temps passé en hélicoptère, soit un total de 18 589,51€ pour une campagne composée d'un passage.

La démoustication fait actuellement partie des compétences des communes et il est proposé son transfert à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE le transfert de la compétence démoustication à la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2016 sous réserve de l'accord de la majorité des communes membres ;
- DEMANDE la modification des statuts de la Communauté de Communes;
- DEMANDE la dissolution du syndicat de démoustication ;

Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

Cette association a pour objectif de défendre les communes pour qu'elles :

- conserve une liberté d'action locale,
- reste le lien privilégié avec les citoyens
- conservent un service de proximité,

Le projet de la loi NOTRe (Projet de loi pour une nouvelle organisation territoriale de la République adoptée le 9 juillet 2015), remet en cause la pérennité des communes et les municipalités en place, protestent contre.

L'adhésion annuelle de l'AMRF est de 81€. Le conseil municipal manifeste le souhait d'y adhérer.

La mise en place du ruban noir sur les panneaux d'entrée de village et les deux affiches « L'Etat veut tuer nos communes » est à l'initiative de cette association.

Sécurisation de la traverse

La société Ramery va aménager le parking de l'aérodrome. La surface du parking a été sous-estimée de 277m² par erreur. Le surcout facturé à la commune sera de 3 670€.

Suite à la réunion publique du 3 juin dernier et afin de faire ralentir les véhicules, une demande de modification du giratoire situé au carrefour de la rue du Mazin et de la rue de Châlons a été faite.

2 îlots latéraux vont être installés et réduiront la chaussée à 2m50 de chaque côté.

Le conseil valide ce changement et la modification va être transmise au Conseil Départemental pour avis.

Pour la compétence Eclairage Public, la société Vigilec a remporté le marché pour 14 091€ TTC alors que nous avions budgétisé 23 340€.

D'autre part, pour les réverbères, le SIEM a établi un devis de 16 290€ TTC pour un montant budgétisé de 20 520€.

3 entreprises ont été consultées pour la fourniture et le montage des boîtiers de raccordement qui seront utilisés pour les guirlandes de Noël (l'entreprise Maurice-Pierre, l'entreprise Perez et le SIEM)

Compte-rendu journée loisirs

La journée loisirs s'est déroulée le dimanche 14 juin en commençant par une belle démonstration de BMX. Environ 80 personnes ont participé à l'apéritif et au repas. 16 équipes de pétanque ont concouru, une quinzaine de personnes ont participé au tennis et 22 enfants ont été récompensés au foot.

Le bilan de la journée pour la commune : -276.28€.

L'accueil des nouveaux arrivants : Depuis les élections municipales, 7 familles ont emménagé dans la commune. Elles ont été conviées le lundi 22 juin à partager un moment avec la municipalité. 3 familles se sont déplacées. En guise de cadeau de bienvenue, elles recevront chacune, un bon pour un baptême de l'air.

Compte-rendu de la CCMC: cf. annexe

Compte-rendu réunion aérodrome

Suite à l'entrevue avec la Mairie, les usagers de l'aérodrome, la DGA (Direction Générale de l'Armement) et AIRBUS le 24 juin 2015, concernant les essais de l'AIRBUS A400M sur l'aérodrome, ces derniers pourraient débuter à compter du 7 septembre 2015 sur une période de 4 semaines. Lors de ces essais, l'accès à proximité de l'aérodrome serait restreint et des déviations seraient mises en place.

Eglises accueillantes

La commune s'est inscrite pour participer à l'opération des « églises accueillantes ». Le but est d'ouvrir l'église d'Ecury, tous les week-ends pendant la période estivale.

Dans un même temps, des renseignements ont été demandés auprès du diocèse, concernant la sépulture de plusieurs curés au cimetière d'Ecury. Leurs tombes sont très dégradées. Un contact est pris avec le diocèse pour connaître les possibilités d'y remédier.

Compte-rendu de l'Association Foncière

La gare à betteraves situé près du garage Bieri engendre une route très sale lors de la campagne betteravière. Pour éviter que cela se répète d'années en années, l'association Foncière a décidé de réaménager le Chemin de l'Ormisset, de raccourcir cette gare à betteraves et d'en agrandir une autre.

Par ailleurs, des obstacles voient le jour de manière récurrente, Chemin des Hauts, pour gêner le passage des tracteurs. Les agriculteurs souhaiteraient mettre des panneaux de signalisation, rue du Mazin ainsi que Chemin des Hauts pour rappeler qu'ils sont autorisés à passer sur ces voies et ainsi sensibiliser la population.

Sous réserve de validation des panneaux de signalisation, le conseil municipal autorise leur installation à l'unanimité.

Compte rendu du SIAHMM

En 2015, des travaux de nettoyage des berges de la marne seront réalisés entre Saint Gibrien et Tours-sur-Marne. L'an prochain, sont programmés des travaux de Tours-sur-Marne jusqu'à Cumières.

Prochaines réunions : Réunion ONF : mercredi 8 juillet à 19h30

Commission travaux : mise en accessibilité des ERP : lundi 27 juillet à 20h30